



SOCIETE FERMIERE DU CASINO MUNICIPAL DE CANNES

S.A. au capital de 2.102.184 Euros
Siège social : 1 Espace Lucien Barrière
06414 CANNES CEDEX
695 720 284 RCS CANNES
Siret n° 695 720 284 00014
Code NAF 9200Z

- - - -

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Fermière du Casino Municipal de Cannes sont avisés de la tenue d'une Assemblée Générale Ordinaire le **vendredi 30 octobre 2009 à 11 heures à l'Hôtel Majestic – 10 la Croisette – 06400 CANNES**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR ORDINAIRE

1. Lecture du rapport du conseil d'administration et de l'exposé sommaire sur la situation de la société,
2. Distribution de dividendes de 1 288 667,40 euros par prélèvement sur le compte « autres réserves »,
3. Distribution de dividendes de 8 714 224,80 euros par prélèvements sur le compte « prime d'émission »,
4. Questions diverses.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit de prendre part à l'assemblée ou de s'y faire représenter par un autre actionnaire, membre de cette assemblée ou par son conjoint muni d'un pouvoir régulier ou de voter à distance.

Toutefois, seront seuls admis à assister à l'assemblée, à s'y faire représenter ou à voter à distance les actionnaires qui auront justifié au préalable de cette qualité par l'enregistrement comptable de leurs titres à leur nom au plus tard le sixième jour précédent l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité. Les titulaires d'actions au porteur devront transmettre à la société l'attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur délivrée par leur intermédiaire habilité. Cette attestation sera jointe au formulaire de vote à distance ou de procuration s'ils ne participent pas à l'assemblée.

Les actionnaires peuvent se procurer au siège social une formule de procuration ou un formulaire de vote à distance. Dans ce dernier cas, la demande doit être faite par lettre recommandée avec demande d'avis de réception et doit parvenir à la société six jours au moins avant la date prévue de l'assemblée générale.

Les votes à distance ne seront pris en compte que pour les formulaires dûment remplis parvenus à la société trois jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée par les actionnaires remplissant les conditions prévues aux articles L.225-105 et R.225-71 du Code de commerce, devront être envoyées au siège social, par lettre recommandée avec avis de réception dans un délai de vingt jours à compter de la publication du présent avis et au moins 25 jours avant la date de l'assemblée. Ces demandes devront être accompagnées de l'attestation d'inscription des titres correspondants.

Les actionnaires peuvent envoyer leurs questions écrites au siège social par lettre recommandée avec avis de réception ou par voie électronique à l'adresse électronique suivante:
relations-actionnaires-cannes@lucienbarriere.com au plus tard le 4ème jour ouvré précédent la date de l'assemblée, leur demande devant dans ce cas être accompagnée de leur attestation d'inscription soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour de l'assemblée à la suite de demandes d'inscriptions de projets de résolutions, le présent avis de réunion vaudra convocation.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Société Fermière du Casino Municipal de Cannes
SA au capital de 2 102 184 €
Siège social : 1 Espace Lucien Barrière 06400 Cannes
695 720 284 RCS Cannes
Code ISIN : FR0000062101

Contact : Martine PEDRAM – Téléphone : 04 92 98 78 00 – Télécopie : 04 92 98 78 79